

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 24 avril 2023 à 19 heures

MAIRIE DE SAINT DIZANT DU GUA
Tel : 09.71.53.90.62
Fax : 05.46.49.97.48

PRESENTS : Monsieur MAZZOCCHI, Maire
Mesdames : KISCHEL, NIORT, SACADURA, HEBERT, VALADON.
Messieurs : GODET, COULON, LANGÉ, MORANDIERE.
Absents excusés :
Absents : Madame BOUET, Monsieur PEYRAUD.
Pouvoirs :

Convocation du Conseil Municipal du 13/04/2023
Séance du 24/04/2023

Secrétaire de séance : Madame Béatrice NIORT.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 qui est approuvé à **l'unanimité**.

Le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Aménagement du stade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le directeur d'Habitat 17. Ce dernier a informé Monsieur le Maire qu'un appel d'offre a été lancé concernant l'architecte, nous sommes dans l'attente du retour. Le Directeur d'Habitat 17 a aussi signalé que le projet compterait 12 appartements en habitat inclusif, et qu'il souhaitait aussi 2 ou 3 logements sociaux ainsi qu'une maison de santé. Il a enfin signalé que tout le projet serait pris en charge par Habitat 17, reste à la charge de la commune la VRD. Habitat 17 souhaite que le permis de construire soit déposé pour septembre 2023.

2. Accord engagement architecte pour la Place des Anciens Combattants

Délibération 2023AVRIL05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, afin de mener à bien les prochains travaux d'aménagement prévus sur la Place des Anciens Combattants, la Commune doit engager un architecte. Et pour ce faire, il doit avoir l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à signer un contrat d'engagement avec un architecte,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures s'y rapportant.

Après délibération le Conseil Municipal :

Vote à l'unanimité les modifications présentées au budget principal.

Accord à l'unanimité.

3. Aménagement Aire de loisirs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un devis concernant une balançoire pour ajouter à l'aire de loisirs située sur la commune. La commission devra se réunir afin de proposer les suites à donner pour pouvoir terminer les travaux.

4. Travaux voirie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette année le Syndicat de la Voirie est plus compétitif que la Colas au vu des devis demandés concernant le PATA à réaliser sur les différentes routes de la commune. Il faut mettre au point un programme et prévoir une semaine pour les travaux de réfection des routes, en particulier aux Vidalières, la route du Sap, et la Rue de la Chapelle à Saint Nicolas. Le syndicat de la Voirie devrait pouvoir intervenir 2^{ème} quinzaine de mai.

5. Projet chemin piétonnier.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet avait été établi en 2020 et qu'il y avait quelques difficultés avec Natura 2000. Une convention devrait être signée avec le service environnement. Le chemin piétonnier est donc envisagé, il faudra cependant voir avec la CDCHS pour l'entretien de ce chemin en raison du caractère environnemental. Ce chemin pourrait être aussi accessible aux chevaux. Il faudra voir pour signer une convention avec la CDCHS concernant l'entretien de ce chemin.

6. Associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion aura lieu avec toutes les associations de la commune afin de mettre en place l'organisation de la fête annuelle du village qui aura lieu les 8 et 9 juillet 2023.

DIVERS

Restaurant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un bail avait été signé concernant l'activité du restaurant La Forge, ainsi qu'une convention pour une exploitation d'une durée minimum de 6 ans. LE locataire souhaite mettre fin à ce bail par anticipation.

~~~~~

#### **Epicerie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire a pris contact avec la mairie pour exposer que des travaux vont être nécessaires, vitrine, toiture, poteau, borne camping-car....

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.**

**Le président de Séance,**

**M. MAZZOCCHI Jean-François, Maire.**